

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "I" - BAMI TRESORERIE (FR0010576751)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Monétaire, BAMI TRESORERIE est nourricier de la part «I» de classe C de la SICAV BNP PARIBAS MONEY 3M, OPCVM de classification Monétaire, dont l'objectif de gestion est, *d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen l'Eonia après prise en compte des frais courants. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par la SICAV ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et la SICAV verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Sa performance sera celle de son maître diminué des frais de gestion propres à chacune des catégories de parts du FCP BAMI TRESORERIE (1,2% pour la part Classic).*

**Caractéristiques essentielles du FCP :** Le FCP est investi en totalité et en permanence en parts «I» de classe C de la SICAV «BNP PARIBAS MONEY 3M», OPCVM Maître et à titre accessoire en liquidités. *Le processus d'investissement résulte d'une approche «top-down» et se décompose en quatre étapes : l'analyse macro-économique et prévisions de marché, l'allocation tactique d'actifs par type d'instrument, la sélection des secteurs et émetteurs et la sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois et en termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'aura de durée de vie supérieure à 2 ans et le taux de coupon ne pourra être refixé pour une durée excédant 397 jours.*

*La SICAV peut investir 100% de son actif net sur des instruments du marché monétaire, titres de créance négociables ou obligations, libellés en euro et/ou en devises, avec dans ce cas la mise en place d'une couverture de change, émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. La SICAV peut investir jusqu'à 20 % maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.*

*Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité de crédit. Le gestionnaire s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels la SICAV investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres de la SICAV et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres en devises, feront l'objet d'une couverture systématique via les dérivés. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident de la zone Euro. L'exposition nette qui peut éventuellement résulter de l'emploi des contrats à terme ne dépassera pas 100% de l'actif net. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille au risque de change et/ou le couvrir ou l'exposer au risque de taux et/ou de crédit.*

Les demandes de rachat sont reçues à tout moment par tout intermédiaire financier autorisé. Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 11 heures et sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue, réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de la part.

**Affectation du résultat net :** Capitalisation. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

**Autres informations :** La durée de placement recommandée est d'un jour.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type monétaire avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.
- Les demandes de souscription et de rachat du fonds maître sont centralisées du lundi au vendredi à 13 h. Les demandes de rachat parvenues avant 13 heures le jour J sont exécutées le jour même sur la base de la dernière valeur liquidative.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                                                                                                 |                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Frais d'entrée                                                                                                                                                                         | Non acquis à l'OPC :1,50% |
| Frais de sortie                                                                                                                                                                        | Non acquis à l'OPC :1,50% |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. |                           |
| Frais prélevés par le FCP sur une année                                                                                                                                                |                           |
| Frais courants                                                                                                                                                                         | 0,10% <sup>(*)</sup>      |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances                                                                                                                                 |                           |
| Commission de performance                                                                                                                                                              | Néant                     |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais d'entrée et de sortie ne s'appliquent pas en cas d'échange entre catégories de parts I et Classic de classe C.

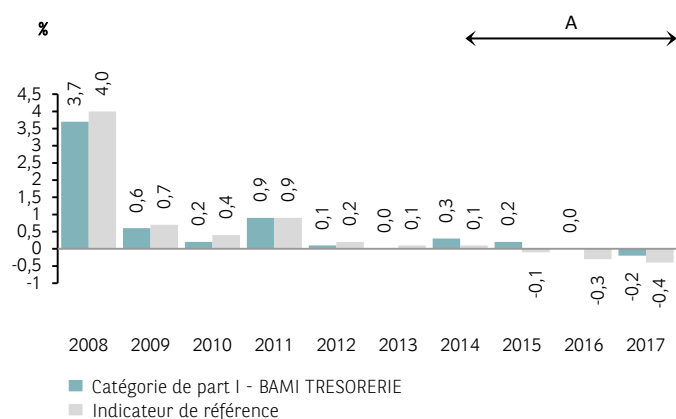
<sup>(\*)</sup> Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 4 décembre 1990 ;
- La part a été créée le 4 décembre 1990 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP et de l'OPC maître, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

